



Habilitation électrique : B1 B1V B2 B2V électricien



OBJECTIFS

Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTEC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

CONTENU

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
Surveillance des opérations.
Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.
Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.
Habilitation : symbole et limites.
Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.
Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

EN ALTERNANCE

Non

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée

PRÉ-REQUIS

Electriciens. Cette habilitation est destinée aux personnels en charge de travaux d'ordre électrique

PUBLICS

Salarié ou "en activité"

VALIDATION

Autre certification

MODALITÉS DE VALIDATION

Dispositif d'appréciation des résultats prévu par le Greta (article L 6353-1 du code du travail)

SERVICES VALIDEURS

Le Greta délivre une attestation des acquis

TARIF

483 € / par personne net de TVA

DURÉE INDICATIVE

21 heures



Contacts

GRETA NORD ISERE

La Tour du Pin

4, Impasse Justin Vernet
38110 LA TOUR DU PIN
Contact GRETA NORD ISERE
Tél : 04 74 28 04 86

